

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE MER

exigée pour un déplacement depuis la France métropolitaine vers une collectivité d'outre-mer conformément à l'article 5 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'utilisation du titre de transport, par les passagers qui souhaitent voyager à destination de France métropolitaine vers une collectivité d'outre-mer, qu'ils soient ressortissants français ou étrangers

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Nationalité :

Demeurant :

certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs suivants prévus au II de l'article 5 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 (cocher la case) :

- Motif impérieux d'ordre personnel ou familial (préciser :) ;
- Motif de santé relevant de l'urgence (préciser :) ;
- Motif professionnel ne pouvant être différé (préciser :) ;

Fait à, le...../...../2020

(signature)